

*Mémoire présenté à la Commission des États généraux
sur la situation et l'avenir
de la langue française au Québec*

Notre langue nationale

Marc LABELLE

PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ. -- L'auteur habite la région de l'Outaouais depuis plusieurs années ; il est issu de la minorité franco-ontarienne, ce qui projette un éclairage particulier sur le destin de la nation d'expression française. Les thèmes abordés dans ce mémoire sont les suivants : la diffusion historique du français et la composition ethnique de la nation québécoise, les enjeux existentiels, politiques et démographiques liés à la langue française, les actions civiques et constitutionnelles à entreprendre, ainsi que la promotion de la langue française dans l'enseignement, le travail et les communications.

I. Situation

La langue française. Langue de civilisation. Vieille d'un millénaire en Europe. D'un demi-millénaire en Amérique. Ses mots sont devenus les arc-boutants d'une civilisation belle comme une cathédrale gothique. Puis, ses mots se sont déployés comme des voiles de nef transatlantiques intrépides. Maintenant, ses mots circulent dans un système nerveux planétaire par mille et une technologies.

Si des groupes souches ont d'abord soutenu la langue française, l'apport successif de personnes issues d'origines diverses la conforte. « Il n'y a pas de race française, il y a une nation française », affirmait Aragon. Il n'y a pas de race canadienne-française, il y a une nation québécoise. Avec d'autres pays, ces nations ont en commun le français, qui possède ainsi le statut de trésor universel.

Depuis l'époque de la Nouvelle-France, la nation québécoise incorpore au groupe français initial des ethnies très diverses, par exemple, Basques, Amérindiens, Allemands, Irlandais, Italiens, Asiatiques, Noirs. L'on ne devrait plus être tenu de refaire indéfiniment la démonstration d'Hubert Aquin, qui réfutait clairement en 1962 l'argumentation négationniste de notre diversité ethnique présentée par Pierre Trudeau.

En accord avec l'esprit contemporain de respect de l'altérité interne, l'État québécois reconnaît exceptionnellement les nations amérindiennes et les Inuit à titre de minorités originelles et la communauté anglaise à titre de groupe historique.

Il relève de notre propre dignité de perpétuer vaillamment l'essor de notre langue face aux défis de l'altérité externe. Au delà du voisinage majeur des nations anglaises à nos frontières, la diversité linguistique mondiale nous fait signe. Elle nous lance un appel à la fidélité et à la solidarité, qui s'avèrent une promesse d'ouverture universelle.

II. Enjeux

Nous vivons dans un contexte où la nation québécoise s'apprête à devenir indépendante et subit donc d'intenses pressions politiques. Le rigide régime politique fédéral est axé sur la construction accélérée d'une nation canadienne unique, essentiellement anglaise.

La proportion de citoyens dont la langue d'usage est le français au Québec paraît se maintenir à 80 pour 100. Ce chiffre fait cependant mirage parce qu'il occulte deux tendances démographiques. La dénatalité affecte sérieusement l'équilibre démographique du Québec non seulement à l'intérieur du Canada, mais au sein du Québec lui-même. Le Canada anglais compense sa propre dénatalité par l'absorption quasi totale de l'immigration dans les provinces anglaises. De plus, la communauté anglo-québécoise absorbe une

bonne partie de l'immigration, ce qui provoquera le déclin de la majorité française dans l'ensemble du Québec et d'abord sa minorisation sur l'île de Montréal à brève échéance.

À l'échelle du Canada, les parlants français n'ont cessé de reculer en proportion depuis la Seconde Guerre mondiale. Ils ont perdu leur masse critique politique en chutant à moins du quart de la population canadienne.

Au Canada anglais, les minorités françaises sont affligées d'un taux d'assimilation de 40 pour 100. Face à cette situation alarmante, le premier ministre canadien, qui s'affiche pourtant comme Canadien français, a eu une réaction résignée à l'occasion du dernier Sommet de la Francophonie : « L'assimilation, c'est la réalité de la vie. » D'autre part, la communauté franco-ontarienne affronte un gouvernement provincial qui cherche avec acharnement à la dépouiller de son unique hôpital spécialisé. Finalement, l'on prévoit le rejet incessant du statut de bilinguisme officiel pour la capitale du Canada. Que faut-il déduire de tout cela ? Il s'agit de la fin du rêve de Pierre Trudeau, celui du bilinguisme étatique, qui n'est autre qu'un avatar avorté de l'ancien messianisme canadien-français.

La poursuite de la centralisation unitaire de la fédération canadienne aurait pour conséquence la louisianisation du Québec, c'est-à-dire sa bilinguisation publique suivie de l'assimilation privée de ses citoyens à la langue et la culture anglaises. Deux symbolismes identitaires sont donc en concurrence sur le territoire québécois. Le gouvernement fédéral asymétrique,

qui est fonctionnel en deux langues au Québec -- mais qui est à toutes fins utiles unilingue anglais dans le reste du Canada --, livre une bataille tous azimuts au gouvernement québécois, qui se retrouve constamment sur la défensive. Celui-ci est paralysé dans sa promotion de la langue française officielle, et il devient de plus en plus lui-même fonctionnellement bilingue.

Normalement, les immigrants s'intègrent à la majorité du nouveau pays après deux générations, tel que cela se passe au Canada anglais. La confusion créée par deux langues en concurrence sur le territoire de la métropole québécoise explique pourquoi les immigrants québécois choisissent de s'intégrer à l'un ou l'autre des groupes linguistiques français ou anglais après trois générations seulement. Ne soyons pas dupes. La politique de multiculturalisme canadien est une façade. Le Canada anglais ne tolérerait pas que l'immigration n'adopte pas à terme la langue et la culture anglaises. Surtout si cela avait pour conséquence de le minoriser et de le banaliser politiquement dans l'ensemble du pays, face à un Canada français qui ne cesserait de s'enfler démographiquement. Dans la situation actuelle où le Québec est fragilisé au point d'être assuré de devenir perdant si la tendance se maintient, le taux d'immigration extrêmement élevé du Canada n'est pas un accident naturel, c'est un choix politique.

III. Actions

Concrètement, je recommande de créer la citoyenneté québécoise, qui sera accessible à tous les habitants du territoire québécois. L'on profitera de l'occasion pour émettre une carte d'identité civique obligatoire afin de participer aux référendums nationaux, à l'élection de députés, ainsi qu'aux élections municipales et scolaires. Une cérémonie protocolaire accueillera les nouveaux citoyens provenant de l'étranger ou les ressortissants du Québec qui atteignent l'âge de dix-huit ans. Le drapeau et les symboles, l'histoire et la géographie, ainsi que le patrimoine culturel de la nation québécoise seront mis à l'honneur au cours de cette cérémonie digne et sobre. Une partie du déroulement du rituel civique sera offerte à la libre créativité des candidats à la citoyenneté.

Une Constitution québécoise sera ratifiée par référendum afin d'assurer la liberté du peuple québécois de disposer de son avenir. En plus de la *Charte des droits et libertés de la personne* et de la *Charte de la langue française* l'on inclura dans la Constitution une *Charte des droits politiques* à créer. Celle-ci établira les modes de participation du citoyen aux institutions démocratiques ; elle veillera à l'équilibre entre les droits individuels et collectifs. L'on créera la Cour suprême du Québec à titre de gardienne judiciaire de la Constitution. Tout cela peut être réalisé avant l'Indépendance ; en fait, ces décisions et ces gestes la hâteront.

Il faut viser l'intégration entière de l'immigration québécoise au sein de la culture québécoise. Cette culture d'expression française est honorée, dynamisée, enrichie et transformée par les visions, les énergies et les valeurs des nouveaux arrivants. Tous les moyens nécessaires seront mis en oeuvre pour assurer leur intégration à la vie française d'ici.

L'on mettra donc l'accent sur la transmission de la langue française. L'enseignement en français devra se poursuivre jusqu'au cégep inclusivement. L'on favorisera l'apprentissage de plusieurs langues ; toutefois, dans aucun cas l'on enseignera une langue seconde avant l'atteinte d'une maîtrise indéniable du français par les élèves de l'école primaire. Les entreprises et les organisations devront fonctionner en français, de sorte que la proportion de citoyens travaillant en français atteigne au moins le pourcentage de citoyens d'expression française. Le Québec possède les pouvoirs constitutionnels pour agir dans ces domaines.

Par ailleurs, il ne faut plus hésiter à utiliser la clause dérogatoire de la *Charte canadienne des droits et libertés* lorsque les jugements de la Cour suprême du Canada ne correspondent pas à la volonté du peuple ou du gouvernement québécois en matière de politique linguistique ou de Constitution.

De plus, le gouvernement québécois réclamera tous les pouvoirs constitutionnels de réglementation en matière de communications, avec les points d'impôts correspondants. Devant le refus prévisible du gouvernement

fédéral, un référendum sera tenu afin de légitimer sans appel cette requête. Les médias devront offrir aux citoyens québécois une vaste majorité de postes de radio et de canaux de télévision de langue française (en particulier sur le service de base des câblodistributeurs). Dans le cas des postes de radio, l'on imposera un quota très élevé de chansons d'expression française, surtout aux heures de pointe. L'on puisera dans les médias de la francophonie mondiale afin de parvenir à une offre très diversifiée en culture d'expression française. L'on fera une place adéquate aux médias en langues étrangères afin de promouvoir la diversité culturelle à l'échelle de la planète.

Le statut des nations amérindiennes et des Inuit sera négocié généreusement. L'on visera en particulier la reconquête de leur langue et de leur culture. Dans un souci d'équilibre avec le Canada anglais, le statut du groupe anglo-québécois devra être comparable en termes de droits et services à celui des minorités françaises canadiennes.

Je remercie les distingués membres de la Commission de leur considération pour le rayonnement de la langue française.

Marc Labelle